



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE LA FALOISE

Arrêté temporaire de voirie N° 2026_07_28_01
Du 28 juillet 2026

LE MAIRE DE LA FALOISE

Vu l'organisation de la fête médiévale organisée à Folleville, et l'affluence des publics prévue,

Vu les prescriptions du commandant de la compagnie de Gendarmerie de Montdidier transmises, sous couvert de M. le Sous-Préfet.

Vu l'arrêté temporaire n° 26_AT_0400 du 22 août 2026 portant réglementation de la circulation sur RD 109, RD 4188 et RD14 hors agglomération sur le territoire des communes de La Faloise, Folleville, Esclainvillers et Quiry-le-Sec

Le Maire arrête ce qui suit, pour les dates et heures ci-dessus :

- **La route départementale 109 en direction de Folleville sera fermée à toute circulation dans les 2 sens, à partir de la sortie du pont sous la voie de chemin de fer, seuls les cars passeront le soir pour se rendre au son et lumière d'Ailly sur Noye en provenance de la fête de Folleville.**

Fait à La Faloise, le 28 juillet 2026
Le Maire,
Cédric BOQUET

